

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

L'an 2019, le 14 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUIZA, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de COUIZA sous la Présidence de Monsieur Jacques HORTALA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Nombre de conseillers présents : 11 + 2 procurations

- Etaient présents : HORTALA Jacques, QUIEF Jean-Paul, DENARNAUD Jean-Claude, CERUTTI Mireille, THOREAU Josiane, SEBILLE Marie, RIVERA Karine, CHOURREU Daniel, ESCACH Estelle, RUIZ Frédéric, CASTEL Colette.
- Procuration : MARTROU Michel a donné procuration à HORTALA Jacques
PLANEL Régis a donné procuration à RUIZ Frédéric.
- Absent excusé : ALANDRY Marisa

Secrétaire de séance : RIVERA Karine.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 19/12/2018.

ORDRE DU JOUR

1 – APPEL D'OFFRES POUR L'OPERATION « RENOVATION DE LA MAIRIE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de « RENOVATION DE LA MAIRIE » qui est en cours d'étude.

M. Christian VIZCAINO Architecte qui a été choisi pour réaliser la maîtrise d'œuvre de cette opération a préparé le cahier des charges et Monsieur le Maire le présente au Conseil Municipal afin qu'il se prononce sur ce dossier.

Le projet porte sur les travaux suivants :

- gros-œuvre et toiture
- traitement des façades
- traitement des bois de charpente
- isolation des combles
- menuiserie aluminium
- climatisation – électricité avec un option sur l'installation photovoltaïque si l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Le Conseil Municipal approuve le Cahier des Charges tel que présenté ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

2 – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION « REFECTION DE VOIRIE »

Monsieur le Maire rappelle que des devis ont été demandés à des cabinets d'études pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de l'opération « Réfection de voirie communale ».

Trois propositions ont été reçues :

- ASTEO Ingénierie pour un taux de rémunération de 7.9% du montant HT des travaux.
- Cabinet d'études GAXIEU taux = 8.50% des travaux
- Bureau d'études OPALE Taux = 6.50% des travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du Bureau d'Etudes OPALE pour un taux de 6.50% et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

3 – APPEL D'OFFRES POUR L'OPERATION « REFECTION DE VOIRIE : CHEMIN DE JAFFUS »

Cette question est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

4 – OUVERTURE DE CREDITS BUDGET M14 2019

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire une ouverture de crédits sur le BP 2019 de la commune (M14) afin de lancer l'appel d'offres de l'opération suivante :

- Rénovation de la Mairie.

Les propositions sont les suivantes :

Opération Rénovation de la Mairie

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes	
opération	imputation	montant	imputation	montant
240	21311	213 519.86	1321	52 560,00
			1323	43 200,00
			021	117 759.86
TOTAL		213 519,86		213 519.86

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette ouverture de crédits qui sera reprise au BP 2019.

5 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN : PACTE FINANCIER ET FISCAL 2018-2020

Monsieur le Maire expose que lors de la séance du 11/12/2018 le Conseil Communautaire a approuvé le pacte financier et fiscal 2018-2020.

Ce document stratégique vise :

- à mieux organiser les relations entre les communes et la Communauté de Communes,
- à déterminer des objectifs communs afin de permettre la mise en œuvre du projet de territoire.

Ce document doit être soumis à l'ensemble des communes pour délibération.

Après avoir pris connaissance du contenu de ce document, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le pacte financier et fiscal régissant les relations entre la Commune et la Communauté de Communes du Limouxin notamment le point concernant le soutien à l'investissement des communes.

6 – CONVENTION AVEC LE CABINET VETERINAIRE DE COUIZA

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 février 2015 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de signer une convention de stérilisation des chats errants.

Il informe que cette convention est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire d'en signer une nouvelle avec les tarifs du Cabinet Vétérinaire actualisés.

Monsieur le Maire donne lecture de cette nouvelle convention qui détermine le rôle et les actions de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des populations félines errantes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7 – EXONERATION DE LOYER

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018/34 du 10/07/2018 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de louer le bâtiment de l'ancienne perception à la société SEBADEL.

Le bail commercial 3/6/9 avait été établi à compter du 1^{er} octobre 2018 pour un loyer mensuel de 800 €uros et 200 €uros mensuels pour provisions de charges avec un dépôt de garantie de 1000 €uros.

En raison des travaux qui ont été réalisés dans le bâtiment et des délais administratifs réglementaires nécessaires pour la transformation de l'ancienne perception en restaurant, la société SEBADEL n'a pu démarrer son activité avant le 01/03/2019 et a donc demandé une exonération de leur loyer pendant la période du 01/10/2018 au 28/02/2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'exonération de loyer pendant cette période d'inactivité.

8 – APPROBATION COMPTE DE GESTION M14 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente le Compte de Gestion du Budget Principal M14 pour l'année 2018 établi par le Trésorier Municipal. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF Adjoint en charge des finances qui donne lecture des prévisions et des réalisations des dépenses et des recettes de l'exercice 2018.

Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL M14

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTE	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS	1 174 021.44	1 440 545.85	364 494.71	382 083.73
Résultat de clôture		266 524.41		17 589.02
Restes à réaliser			112 785.73	36 584.00
Totaux cumulés	1 174 021.44	1 440 545.85	477 280.44	418 667.73
Résultat définitif		266 524.41	58 612.71	
				+ 207 911.70

soit

- un excédent de Fonctionnement de : 266 524.41 Euros
- un excédent d'Investissement de : 17 589.02 Euros

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : M. Jean-Paul QUIEF est élu président de séance.

Le compte Administratif 2018 M14 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote ainsi que pour le travail qui a été réalisé par tous tout au long de l'année, précisant que la commune a continué d'investir sans s'endetter afin d'améliorer la vie des Couizanaises et Couizanais. Une gestion saine pour bien vivre ensemble à COUIZA.

9 – AFFECTATION DES RESULTATS M14

Considérant que le Compte Administratif 2018 et le compte de gestion font apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 266 524.41 Euros
- un excédent d'Investissement de : 17 589.02 Euros

Constatant sur la section d'Investissement que les restes à réaliser sont :

- dépenses : 112 785.73
- recettes : 36 584.00

il existe un besoin de financement sur la section d'INVESTISSEMENT de 58 612.71 €uros.

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le BP 2019 comme suit :

- FONCTIONNEMENT RECETTE compte 002 : 207 911.70
- INVESTISSEMENT RECETTE compte 1068 : 58 612.71
- RECETTE compte 001 : 17 589.02

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10 – APPROBATION COMPTE DE GESTION M 49 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Principal M49 pour l'année 2018 établi par le Percepteur. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion.

Les résultats pour le service Eau et Assainissement M49 présentés par l'Adjoint aux finances, sont les suivants :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTE	DEPENSES	RECETTES	
OPERATIONS	230 135.01	348 862.86	65 585.19	163 833.34	
Résultat		118 727.85		98 248.15	
Restes à réaliser			98 229.90		
Totaux cumulés	230 135.01	348 862.86	163 815.09	163 833.34	
Résultat définitif		118 727.85		18.25	+ 118 746.10

soit

- un excédent de Fonctionnement de : 118 727.85 Euros
- un excédent d'Investissement de : 98 248.15 Euros

Après avoir répondu aux questions posées, M. le Maire sort de la salle de réunion afin de laisser ses collègues voter.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : M. Jean-Paul QUIEF est élu président de séance.

Le compte Administratif 2018 M49 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour leur confiance et les efforts pour une gestion rigoureuse de l'eau et de l'assainissement, de même que pour le budget général.

11 – AFFECTATION DES RESULTATS M49

Considérant que le résultat de clôture du Compte Administratif 2018 et le compte de gestion font apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 118 727.85 Euros
- un excédent d'Investissement de : 98 248.15 Euros

Constatant sur la section d'investissement que les restes à réaliser sont :

- dépenses : 98 229.90
- recettes : 0.00

et qu'il n'existe pas de besoin de financement ;

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget 2019 comme suit :

- * FONCTIONNEMENT Recettes compte 002 : 118 727.85
- * INVESTISSEMENT Recettes compte 001 : 18.25
- Compte 1068 : 0.00

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12 – QUESTIONS DIVERSES

1 – Motion de soutien pour préserver l'offre de santé publique.

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par les organisations syndicales qui interpellent les élus et responsables départementaux sur la situation préoccupante des hôpitaux suite à la suppression de postes qui réduit les services indispensables en matière d'urgence et de soins. Il demande au Conseil Municipal de se positionner.

Le Conseil Municipal demande que l'offre de Santé Publique de notre département comme dans l'ensemble du pays soit préservée et renforcée notamment en milieu rural.

Dans le même ordre d'idée, Monsieur le Maire évoque le manque de médecins et souhaite que des solutions soient recherchées afin d'éviter cette désertification médicale.

Un tour de table effectué et plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire et lève la séance à 20h00.

Vu le Maire
Jacques HORTALA